

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 22 (1930)
Heft: 5

Artikel: Travail d'éducation syndicale
Autor: Weber, Max
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383772>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Travail d'éducation syndicale.

Par *Max Weber*.

Autrefois, les syndicats donnaient au travail d'éducation le même sens que celui de propagande. On veillait à initier l'ouvrier pour le gagner à la cause de l'organisation. On estimait parfaitement inutile de le renseigner davantage, du moins, on ne pensait pas que des cours spéciaux et des écoles particulières auraient leur utilité. L'éducation syndicale nécessaire aux organisations se faisait d'elle-même, par le travail de l'organisation. Il faut reconnaître que le travail pratique des organisations, surtout celui du comité et des militants, offre une précieuse possibilité d'éducation. En songeant, que dans leurs débuts les syndicats étaient dans l'impossibilité de trouver des membres capables de s'occuper des questions administratives et en comparant le rouage parfait que l'on est arrivé à former, on peut juger ce à quoi on est parvenu par le travail d'éducation.

Cette éducation syndicale suffisait dans la pratique, aussi longtemps que la lutte syndicale ne tendait qu'à des revendications de salaires et de durée du travail et aussi longtemps qu'elle était dirigée contre les patrons en particulier. Avec le temps, les méthodes de lutte ont changé.

La lutte pour les conditions de travail, pour les salaires, et la durée du travail est devenue plus âpre; des facteurs d'économie nationale et mondiale jouent de plus en plus un rôle important. L'argumentation avec de tels facteurs a souvent une très grande influence. Cela se produit, d'autant plus, du fait que la lutte est engagée sur une grande base, dans laquelle l'opinion publique joue un rôle des plus importants. L'issue de la lutte n'est pas toujours une simple question de pouvoir, elle dépend surtout de la manière dont les deux partis justifient leur offensive et leurs revendications dans les délibérations et devant l'opinion publique.

Il y a lieu d'ajouter, que la lutte pour la durée du travail est quelque peu reléguée au second plan par suite de la rationalisation. Le chef d'entreprise dispose d'autres moyens d'exploitation. Au lieu de chercher à prolonger la durée du travail il cherchera à intensifier le travail, afin d'obtenir un meilleur rendement de la force du travail dans le même espace de temps et pour le même salaire.

En outre, au fur et à mesure que se développe le mouvement syndical, la lutte pour le droit de collaboration se dessine au premier plan. La classe ouvrière veut avoir le droit de participer à la réglementation des conditions de travail, mais surtout à la direction de la vie économique. Toutefois, l'ouvrier tient moins à cette revendication qu'à celle d'une augmentation de salaire et à la réduction des heures de travail. Il est donc nécessaire que l'idée en soit répandue, qu'elle soit profondément ancrée

dans les convictions de la masse, avant de pouvoir être réalisée. Un clair exposé sur l'importance du droit de collaboration et de l'attitude qu'il sied de prendre en face de l'adversaire économique est d'autant plus nécessaire, que le travail de propagande a donné lieu à un mauvais début de la question et à une fausse idée de l'économie et de son développement.

La nécessité d'une éducation syndicale et économique plus étendue s'impose, de ce fait. Cette éducation est indispensable pour tous les membres, mais surtout pour les fonctionnaires. Autrefois, on pouvait compter sur les fonctionnaires autodictates que le mouvement formait, mais cela ne suffit plus aujourd'hui. De toute manière, ces moyens devraient être abolis et il faudrait pouvoir éduquer des membres capables au sein même du mouvement. Il serait à souhaiter que les expériences qui découlent de la pratique syndicale soient complétées par une éducation que peut procurer un aperçu plus étendu sur l'ensemble du mouvement. Il appartient au mouvement syndical de fournir, choisis judicieusement dans ses rangs mêmes et pourvus d'une bonne éducation, les hommes de confiance qui doivent former son rouage et obtenir des militants capables d'assumer les tâches de direction.

Il ne faut naturellement pas que cette question de savoir quelle méthode est la meilleure, c'est-à-dire celle de l'éducation de la masse, ou celle des militants seulement, donne lieu à des discussions. En plus du travail d'éducation et d'enseignement il faut instituer le travail d'éducation systématique.

En tenant compte de ces considérations, voici en quelques traits le développement de l'activité d'éducation syndicale:

L'éducation de la masse est la plus importante, elle est la base du mouvement. Le fait de permettre à la grande masse de comprendre ses revendications et les buts qu'elle poursuit, représentera toujours la base du progrès tant syndical que politique. Le meilleur moyen pour l'éducation de la masse est sans contredit la presse. C'est avec plaisir que nous constatons que notre presse syndicale s'est sensiblement améliorée ces derniers temps. On l'utilise plus qu'autrefois comme moyen d'éducation. Toutefois, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine. La presse pourrait avoir une plus grande influence encore, si les problèmes syndicaux et économiques étaient traités d'une manière plus concise et sous un point de vue plus uniforme. A part la presse, les conférences de propagande offrent un excellent moyen d'éducation. Elles sont actuellement souvent le fait du hasard, du moins pour ce qui concerne le sujet. La possibilité que nous avons de préparer suffisamment l'action syndicale à l'aide de nos journaux et de nos conférences, devrait être exploitée davantage. La méthode d'éducation par film est encore peu utilisée.

Le second degré de l'éducation syndicale est l'éducation des militants ou hommes de confiance. A cette fin, les conférences

qui ne forment pas en elles-mêmes une homogénéité, ne suffisent plus. Des cours seront nécessaires, ils pourront avoir lieu le soir, le samedi et le dimanche; ils pourront être organisés par localité ou par région lorsqu'ils seront destinés à des syndicats spéciaux, ou, on pourra les grouper, s'il s'agit de petites sections. En complément de ces cours du soir et de fin de semaine, il existe les cours de vacances dont la durée est d'une semaine, durant laquelle il est possible de concentrer davantage le travail d'éducation. C'est à ce sujet que la question du *choix* a toute son importance.

L'admission à la participation de ces cours de vacances ne devrait pas être une question de hasard, au contraire, il y aurait lieu de choisir comme participants, les éléments qui lors des cours du soir se seraient révélés les plus aptes à mener à bien la tâche qui leur incombera en tant que militants.

En 3^e ressort, c'est-à-dire qu'il existera au-dessus de la classe des hommes de confiance, un troisième degré *d'éducation pour les fonctionnaires*. Cette éducation est également prévue durant les cours de vacances de courte durée. Certains éléments spécialement doués peuvent éventuellement être envoyés à l'étranger pour participer à des cours de plus longue durée. Le choix qui se fera parmi les participants aux cours d'hommes de confiance doit se faire avec plus de soin encore que dans le second degré.

A part l'éducation syndicale proprement dite, il y a lieu de parler du *travail de culture* (culture de la gymnastique, du chant, des arts, avant tout, de celle de l'organisation de fêtes, manifestations, etc.) comme tâche d'éducation. Il est vrai que cette question est moins du ressort des syndicats que de celui des organisations sportives et des centres d'éducation. Les syndicats seront cependant intéressés à la question, elle ne devrait pas leur être indifférente lors même qu'elle n'aura pas pour eux la même importance que l'activité d'éducation syndicale et économique.

La question de la jeunesse est par contre très importante. Il s'agit avant tout de recruter des membres. Malheureusement, dans les conditions actuelles il n'est pas possible d'organiser syndicalement la jeunesse, dès qu'elle est appelée à gagner sa vie, car les apprentis sont soumis à certaines conditions de dépendance. Une question se pose, celle de savoir s'il n'y aurait pas possibilité d'influencer la jeunesse de manière à ce qu'elle se rallie aux organisations dès qu'elle est libérée de toute contrainte. Il existe actuellement de nombreuses organisations qui s'occupent de la jeunesse hors des écoles; ces associations cherchent à atteindre la jeunesse dans son temps libre et pendant ses vacances. Il s'agit en partie d'institutions officielles, mais surtout d'institutions dites « neutres », mais en réalité qui ont une certaine tenue confessionnelle. Nos organisations doivent également s'occuper des vacances et des loisirs de la jeunesse; elles, dont le but est d'éveiller les forces pour le renouvellement de l'économie et de la société, n'ont pas le droit de se désintéresser de

l'éducation de la jeunesse et d'en laisser le soin à ceux dont le but n'est pas l'amélioration des conditions sociales; mais c'est justement dans ce domaine que notre activité d'éducation doit se développer le plus possible.

Différentes fédérations syndicales ont déjà essayé de créer systématiquement leur travail d'éducation. La fédération du personnel des services publics a par exemple prescrit 4 conférences par année à ses sections; elle en assume les frais et se charge de procurer les conférenciers. Elle établit chaque année un programme de conférences et de cours et ces deux dernières années elle a même organisé des cours de vacances. La fédération du textile a également désigné une commission d'éducation chargée d'établir chaque année un programme de conférences; cette commission dispose d'un certain crédit destiné à des buts d'éducation. La fédération des cheminots organise systématiquement depuis quelques années des cours d'un jour dans ses sous-fédérations et dans ses sections; ces cours traitent de questions d'organisation et d'activité, en plus de l'instruction pratique des membres de comité et des hommes de confiance. Les autres fédérations tentent également les mêmes efforts. Tout ce travail d'éducation présente néanmoins une lacune, le système. Les sections et les fédérations travaillent de temps à autre, mais un contact permanent et la constitution méthodique de l'activité font totalement défaut. Il ne serait naturellement pas possible d'instituer uniformément le travail d'éducation dans toutes les fédérations. Cette éducation doit être basée sur les nécessités pratiques et celles-ci diffèrent sensiblement d'une fédération à l'autre. Il faudrait cependant que, même par un procédé différent, on arrive à une certaine homogénéité des effets. Certaines questions ne présentent de l'importance que pour certaines fédérations, mais elles devraient tout de même être discutées par les membres de toutes les sections. Il est en outre des problèmes qui se posent pour toute l'Union syndicale, ils devraient être résolus par les membres de toutes les fédérations.

L'amélioration du système du travail d'éducation est chose possible dans les conditions suivantes:

Chaque fédération devrait désigner un fonctionnaire préposé uniquement au travail d'éducation, c'est ce qui se fait généralement jusqu'à présent. Ce fonctionnaire ne pourrait naturellement pas se vouer exclusivement à ce travail; nos moyens sont trop modestes à cet effet. Par contre, il pourrait maintenir constamment le contact entre les sections et la Centrale d'éducation ouvrière sur toutes les questions d'éducation.

Un point important: le travail d'éducation syndical accompli doit être publié. Chaque année les sections devraient répondre à un questionnaire sur leur activité dans ce domaine. En se basant sur les réponses, il serait possible d'établir un rapport sur le travail d'éducation des sections.

Lorsque certaines questions deviennent d'actualité, elles devraient être discutées et commentées sous forme de conférences ou de cours dans toutes les sections. Ce procédé permettrait de préparer l'action des fédérations, celle de l'Union syndicale et celle de tout le mouvement ouvrier. Lors même qu'une partie seulement des membres seraient saisis de la question, le terrain pour la lutte syndicale prendrait déjà un aspect différent, si les membres les plus actifs et les hommes de confiance se sont occupés de la question.

Pour les hommes de confiance il faudrait organiser des cours du soir et des cours de fin de semaine; ces cours traiteraient des questions d'ordre syndical, économique et d'économie sociale. Les grandes sections sont parfaitement à même d'organiser de tels cours. Les petites sections pourraient les organiser par région, et s'il s'agit d'un sujet présentant un intérêt général, les unions ouvrières pourraient s'occuper de l'organisation de ces cours.

Les éléments les plus capables et les plus éveillés participant aux cours organisés pour les hommes de confiance, devraient être délégués par les comités des sections, d'accord avec les conférenciers et les fédérations centrales, à un cours de vacances d'une semaine. Lors de ces cours, les mêmes problèmes peuvent être discutés plus à fond. Il faudrait en outre organiser des cours spéciaux pour les fonctionnaires, sur la même base.

Ce travail d'éducation ne devrait naturellement pas faire concurrence au travail des centres d'éducation, dans lesquels les sections syndicales sont généralement également représentées. Les propositions faisant l'objet du présent article auraient pour but de compléter le travail des centres d'éducation. Les centres d'éducation locaux n'atteignent souvent qu'une faible partie des membres syndiqués. Les organisations syndicales sont à même d'agrandir le cercle des participants. En outre, il ne faut pas oublier qu'il existe souvent de nombreuses sections syndicales dans des localités ne possédant pas de centre d'éducation. Si le travail d'éducation devait se borner à celui des centres d'éducation, les sections syndicales en seraient exclues. De plus, le travail d'éducation en faits ne peut pas se réduire à l'activité des centres d'éducation locaux. Les fédérations syndicales se sont déjà occupées principalement du choix des cours de vacances et de fonctionnaires.

Pour les diverses raisons mentionnées dans le présent article, il est indispensable que le travail d'éducation soit considéré comme une tâche syndicale de grande importance. Il est certain que dans ce domaine, l'activité syndicale doit procéder en prenant contact avec les centres d'éducation. Avec de la bonne volonté on arrivera certainement à une répartition rationnelle du travail, qui évitera le travail à double. Si l'on arrive à conférer à chaque organisation, à chaque instance, des attributions bien déterminées qui formeraient la constitution systématique de l'éducation

ouvrière, le but sera atteint, c'est-à-dire que l'union bien comprise des forces et des moyens permettra un travail collectif salutaire.

Quelques directions pour la conduite d'un Centre d'éducation ouvrière.

Par *Gaston Schelling*,
Président du Centre d'éducation de La Chaux-de-Fonds.

Créé dans une cité essentiellement industrielle, dépourvue d'une université et des avantages intellectuels qu'on y rencontre, avec les ressources qu'on peut trouver dans le corps enseignant d'un gymnase, d'une école de commerce ou d'un technicum, avec les bonnes volontés qui se révèlent précieuses et inattendues et celles du dehors à qui il fait appel, le Centre d'Education ouvrière de La Chaux-de-Fonds a groupé, après 5 ans d'activité, 45,000 auditeurs à plus de 400 séances (conférences, cours, causeries, concerts, représentations, visites), organisé 5 voyages à l'étranger avec 500 participants, sans avoir fait appel, pour le travail administratif et d'organisation, à l'aide de personnel rémunéré.

A côté de circonstances favorables dues à l'application de la journée de huit heures, d'une mentalité ouvrière qui se révèle plus curieuse de connaître et plus désireuse d'apprendre qu'il y a quelques années, d'un appui effectif des syndicats, des coopératives et du parti socialiste, certains principes ont présidé dès le début à la direction du C. E. O. de La Chaux-de-Fonds, qui, croyons-nous, furent pour lui les éléments d'une réussite.

Un Centre d'Education ouvrière est ouvert à tous.

Sans aucune distinction d'opinion politique ou religieuse, le C. E. O. est ouvert à chacun. C'est un principe qui dès le début a été abondamment publié et annoncé, surtout dans les milieux où on se méfie de ce qui porte le mot ouvrier. Tous les communiqués accompagnant les annonces données aux journaux neutres ou même adversaires rappellent et insistent sur ce fait: chacun est le bienvenu à toutes les manifestations du C. E. O. Et ainsi on peut l'observer: le public des conférences et causeries, même des cours, est chaque année plus nombreux et surtout moins exclusivement de nos milieux. Ce fait est pour réjouir les dirigeants d'un C. E. O., car ils voient là l'indice de la meilleure des propagandes: celle sans phrases, mais agissant sur les esprits par des actes et par une démonstration pratique.

Les adversaires prévenus ou les indifférents ont ainsi l'occasion de réformer leur jugement sur certains points à l'égard du mouvement ouvrier. Le résultat final ne se traduirait-il, à côté du travail d'éducation et de récréation opéré sur la masse des